



PARC DEPARTEMENTAL DE CHAMARANDE

Le parc départemental de Chamarande ouvre à 9h00, **Les sociétaires de l'AAPPMA sont les seuls à pouvoir accéder à 8h00 sur présentation de la carte de pêche.**

La fermeture, le soir est programmé en fonction des mois, de 17h00 à 20h00

Le parcours est fréquenté par une belle population de poissons blancs et carnassiers.

Gardons, brèmes, chevaines, vandoises, goujons tanches et carpes

Les carnassiers font l'attention d'une surveillance particulière, voir le règlement intérieur.

Chacun trouvera son compte entre l'étang, les canaux et la rivière.

La pêche au coup, feeder, anglaise est d'un bon rapport ainsi que les diverses techniques au carnassier.

Plus compliqué pour la pêche en batterie pour la carpe, bateau amorceur interdit. Faible profondeur et quantité de vase importante.

Pour l'étang, éviter le week-end entre mai et octobre, fréquentation du public importante et canotage

Se garer sur le parking Mione, ou à la Fabrique en cas de saturation.

Merci de respecter de ce lieu public.

Attention passage de chevreuils et de sangliers fréquents, obligation de tenir les chiens en laisse

BARBECUE INTERDIT